Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2017)

Heft: 2166

Artikel: Jeux d'argent, jeux comptant : malgré les efforts de prévention, l'appât du gain miracle reste servi par une offre trop facilement accessible

Autor: Erard, Lucien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014313

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

multinationales ont pris conscience du fait que leur réputation dépendait aussi de leurs pratiques sociales et environnementales. Elles se réfèrent à des codes de conduite, se fixent des objectifs autres que la seule augmentation du chiffre d'affaires et du bénéfice, publient des rapports documentant leur prise en compte des droits de l'homme et de la sauvegarde de l'environnement.

L'action des ONG n'est évidemment pas étrangère à cette prise de conscience: les organisations travaillent aujourd'hui en réseaux, échangeant leurs informations, coordonnant leurs interventions et profitant de la force de frappe des réseaux sociaux. Les multinationales sont ainsi suivies à la trace. Par exemple, l'organisation BankTrack, domiciliée aux Pays-Bas, se consacre à la surveillance de la scène bancaire internationale. Elle met à jour des scandales dans lesquels des établissements financiers sont impliqués et publie un classement régulier sur la base de critères de durabilité.

Les manquements des multinationales suffiraient à monter un épais dossier à charge. Markus Mugglin évite ce piège. Il tente de saisir une évolution et d'en expliquer les causes en travaillant sur le cas de certaines entreprises. C'est là tout l'intérêt de son livre qui présente aussi bien les progrès des entreprises dans la prise en compte de leur responsabilité sociale que les zones d'ombre et les résistances au changement.

Ainsi, Nestlé figure parmi les firmes de l'alimentation les mieux notées. Respect des droits fonciers des petits paysans, lutte contre le changement climatique, sécurité alimentaire, elle caracole en tête de peloton selon l'organisation d'aide au développement Oxfam.

Pourtant l'entreprise se voit toujours confrontée à de sévères critiques (travail forcé sur les bateaux de pêche thaïlandais, travail des enfants dans les plantations de cacao par exemple). Mais ces dénonciations conduisent très rapidement à des contrôles internes plus serrés.

De même UBS et Credit Suisse font bonne figure en comparaison internationale. Reste que les meilleurs des instituts bancaires ne récoltent que la moitié du maximum de points possible. Il y a donc encore une belle marge de progression. En particulier les deux banques suisses restent très impliquées dans le financement des industries pétrolières et charbonnières.

Parce que les entreprises visent en priorité croissance et profit, le rôle des ONG reste et restera celui de la mouche du coche, rappel piquant d'une responsabilité sociale et environnementale à exercer dans les faits.

Jeux d'argent, jeux comptant

Malgré les efforts de prévention, l'appât du gain miracle reste servi par une offre trop facilement accessible

Lucien Erard - 27 mai 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31563

Le Parlement débat du projet de loi sur les jeux d'argent qui doit regrouper les deux lois fédérales sur les loteries et paris professionnels, datée du 8 juin 1923, et sur les maisons de jeux, adoptée le 18 décembre 1998. La nouvelle loi doit garantir le bon fonctionnement des jeux et la protection de la population contre la dépendance aux jeux. Elle règle la répartition des bénéfices, à l'AVS pour les casinos et à des buts d'utilité publique pour les jeux de grande envergure.

Les jeux de hasard fascinent. Beaucoup en deviennent dépendants, comme de l'alcool ou du tabac, souvent des

personnes dans le besoin qui espèrent ainsi s'en sortir. Le projet prévoit toute une série de mesures de prévention. Mais, comme pour les autres dépendances légales, l'alcool et le tabac, toucher au porte-monnaie reste le moyen de pression le plus efficace.

Il faut donc limiter les gains du joueur, d'où l'impôt sur les gains des loteries que l'on veut aujourd'hui supprimer, soi-disant par analogie avec les gains des maisons de jeux qui eux ne sont pas imposés. C'est oublier que, dans la loi sur les casinos, le Conseil fédéral avait bien dû admettre que, contrairement aux loteries, il était impossible de chiffrer les gains d'un joueur particulier. Il a donc choisi une autre voie, celle de l'imposition des bénéfices des casinos, qui réduit d'autant les montants distribués aux joueurs.

Outre les recettes pour l'AVS, l'impôt permet de réguler le nombre de casinos ainsi que le pourcentage de gains distribués par les machines à sous. Le Conseil fédéral est loin d'avoir épuisé cet outil de gestion du marché. Ce dernier reste soumis à toutes les pressions des opérateurs de maisons de jeux mais aussi des cantons bénéficiaires. Or il aurait prioritairement fallu tout faire pour empêcher que les jeux soient trop facilement accessibles, deviennent une tentation quasi quotidienne, sur le chemin du travail par exemple. L'interdiction des machines à sous dans les bistrots, jusqu'à 5'000 à Zurich à l'époque, répondait à ce problème. Les *«Tactilo»* entrés dans nos cafés, grâce aux lacunes de la loi, constituent un malheureux retour en arrière et une menace de ruine pour bien des familles.

On a oublié que la levée de l'interdiction des grands jeux, et donc des casinos, était partie du volet augmentation des recettes d'un programme d'économies de la Confédération. On voulait offrir une alternative à ceux qui passaient la frontière pour aller jouer à l'étranger et faisaient ainsi augmenter les recettes des pays voisins.

Pour des questions de prévention, l'impôt devrait être suffisamment élevé pour que le nombre de casinos ne dépasse pas cinq ou six, sachant que l'ouverture d'un nouveau casino à moins d'une heure de voiture d'une maison préexistante réduit de près de moitié le nombre de ses clients.

Plutôt que de supprimer l'impôt sur les loteries payé par les joueurs sous le fallacieux prétexte d'un alignement sur le traitement fiscal des clients de casinos, il aurait fallu plutôt imposer l'opérateur, l'obligeant à réduire les montants redistribués et donc l'attrait de ce type de jeux. Il n'y a aucune raison pour que l'opérateur de jeux de hasard, dont les bénéfices peuvent atteindre plus de 80% du produit brut ne paie pas un impôt comme les casinos. Aucune raison non plus pour que les joueurs ne contribuent pas, au financement de l'AVS par exemple, via un impôt sur les loteries.

Les jeux d'argent affichent un chiffre d'affaires de plus d'un milliard et demi de francs par an. Globalement, ils constituent une branche économique dont les exploitations se trouvent largement financées par la partie la plus défavorisée de la population. Et cela en faveur de quelques-uns, tirés au hasard, mais surtout au bénéfice de tous ceux qui vivent de cette activité et se partagent les centaines de millions de francs que leur laissent l'impôt sur les maisons de jeux (356 millions) et les bénéfices des loteries distribués à des associations d'utilité publique (570 millions).